

La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ?

Les causes de la dégradation de la biodiversité sont diffuses, complexes, non immédiatement perceptibles. Ni le laisser faire ni la contrainte ne peuvent être les voies principales d'une gestion améliorée. La réponse est à chercher du côté d'un patrimoine commun local d'intérêt général qui fait surgir une prise en charge de la biodiversité à la fois locale et verticale, par laquelle chaque homme devient coacteur de l'avenir de son territoire et de la planète.

Relever le défi de la prise en charge active de la biodiversité comme méthode de son maintien, en en faisant un patrimoine commun local d'intérêt général est à notre portée. C'est une promesse d'avenir pour les générations futures, c'est, dès à présent, l'occasion de fonder le développement durable sur des bases plus solides. Il y faut juste de la confiance et du désir d'agir ensemble.

par Henry OLLAGNON, Professeur de « Gestion du vivant et stratégies patrimoniales »
Institut national agronomique Paris-Grignon

Introduction

Qu'est ce que la biodiversité ? L'existence d'un être vivant (individu) ne peut se comprendre sans relation à son espèce (population) et à son habitat (milieu de vie). La biodiversité est l'ensemble des êtres, des espèces et des habitats qui vivent dans un territoire. La biodiversité est une réalité complexe (*cum-plexus*, ce qui fait « un » et ce qui est tissé, ce qui interagit), où interagissent les êtres, les espèces et les habitats dans un territoire. Au delà de la statistique, la biodiversité traduit ce lien fort entre diversité et unité du vivant dans un territoire donné. Elle participe au vivant (« ce qui vit, ce qui est organisé pour vivre, ce qui concourt à la vie »). La biodiversité est le fruit d'une histoire, une sorte de mémoire fragile, une succession d'événements et de réponses par lesquels le vivant s'est adapté et organisé tout au long de son évolution locale et planétaire. L'homme, être vivant, en tant qu'individu, en tant qu'espèce, de par son habitat, est évidemment concerné par l'évolution de la biodiversité.

L'homme agit sur la biodiversité. Le maintien d'une espèce procède du maintien de son habitat. Or, la qualité des habitats ne résulte plus seulement des processus naturels, locaux et planétaires, mais de plus en plus de l'action de l'homme et de ses œuvres. Par une myriade d'actes, impliquant directement ou indirectement des acteurs multiples, individus, entreprises, institutions, l'homme a un impact grandissant, et complexe, sur la biodiversité. L'état de la biodiversité résulte de plus en plus de notre comportement effectif vis-à-vis du vivant, notre gestion effective du vivant, et nous le révèle. La dégradation de la plupart des espèces banales (perdrix, lièvres, lapins, hirondelles,

poissons...) ou exceptionnelles (ours, loup...) met à mal le bestiaire des Contes de Perrault et l'Arche de Noé. De multiples observations indiquent une perturbation profonde des espèces et des habitats. Soit directement, soit indirectement par leur habitat, de multiples espèces vont peut-être disparaître à brève échéance. Certains parlent du sixième choc d'extinction des espèces, du même ordre que celui qui accompagna la fin des dinosaures... A terme, les conditions intimes et planétaires de notre présence sur la planète sont peut-être en jeu.

Que faire ? Pour certains, rien! Le mal est trop profond et la cause trop mineure pour mettre en cause notre mode d'organisation et de comportement. On s'adaptera à un plus bas niveau de biodiversité. D'ailleurs, dans trois générations, on pourra quitter la biosphère...

Pour d'autres, « quitter la biosphère est illusoire ». Il faut d'urgence « réduire la pression anthropique » que l'homme exerce sur la biodiversité. Il faut une contrepression normative à la hauteur des enjeux, quitte à réduire la liberté d'agir et d'être... Mais ne risque-t-on pas d'avoir la contrainte, omniprésente, sans la biodiversité ?

Pour d'autres, et c'est l'esprit de cet article, une autre voie est celle d'une gestion de la biodiversité comme une dimension nouvelle de la gestion du vivant. Telle est la finalité des stratégies patrimoniales de la gestion de la biodiversité : viser à concilier, par des processus adaptés, maintien et restauration de la richesse de la nature et liberté et dignité humaines grâce à une prise en charge active fondée sur l'homme.

La dégradation de la biodiversité : l'homme face à l'approfondissement et l'extension de sa gestion du vivant

Depuis l'aube de l'humanité, la présence de l'homme, être vivant complexe en interaction complexe dans un univers complexe, témoigne d'une capacité à connaître et agir en univers complexe. Cette capacité à la connaissance et à l'action complexe est au cœur de la gestion du vivant et donc de la biodiversité. Mais il n'est pas facile de définir cette gestion du vivant, si ce n'est dans une conception systémique (L. von Bertalanffy : le système « ensemble d'éléments en interaction formant un tout d'un point de vue donné ») et stratégique (B. Motulski : il n'est de « système » que par rapport à un « acteur » et un « problème à identifier et à résoudre »). Ainsi comprise, la gestion de la qualité du vivant par un groupe humain dans une entité naturelle, artificielle et humaine donnée peut se comprendre comme la réunion d'une triple capacité systémique :

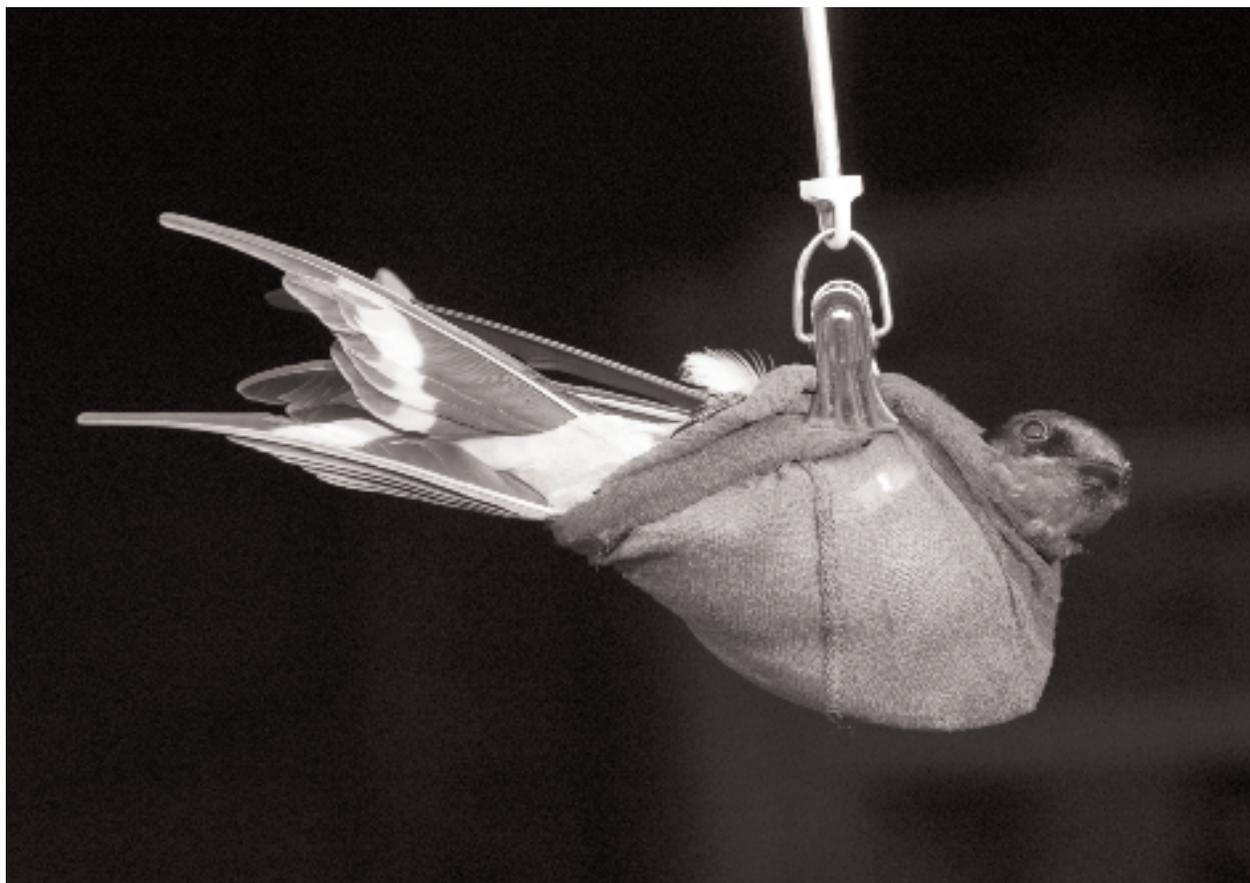
- ✓ capacité de maintenir un certain état de qualité (objectif de qualité) dans cette entité,

- ✓ capacité de se donner des règles d'interaction/intégration qui permettent au groupe de confronter chaque acte à la résultante qualité,
- ✓ capacité de réactualiser, les objectifs et les règles par des processus de négociation et de légitimation adéquats.

Ainsi définie, on peut constater que l'humanité a depuis fort longtemps pratiqué une certaine gestion du vivant et, dans une certaine mesure, de la biodiversité. Mais, c'est à un formidable changement d'échelle que nous nous trouvons confrontés aujourd'hui.

Depuis l'aube de l'humanité (8 millions d'années), l'homme vit de chasse et de cueillette, mais pratique une prise en charge de certaines espèces et de certains habitats. Cette « microgestion de la biodiversité » à travers des pratiques très locales (hominidés, *homo sapiens*), couplée avec un nomadisme de plus ou moins grande distance, est modeste mais déterminante pour sa survie.

Au Néolithique (150 à 200 siècles), l'homme se sédentarise. Les sociétés humaines réussissent à maintenir un certain état de qualité du vivant dans leur territoire proche : qualité de la flore, de la faune, qualité et disponibilité de l'alimentation, qualité de l'habitat. Par une gestion de proximité étonnamment efficace,



© Cyril Russo/BIOS

Après la gestion complexe mais locale du vivant néolithique puis rurale, après la gestion universaliste du vivant d'aujourd'hui, la gestion de la biodiversité aux niveaux local et planétaire ne met pas en cause que des abeilles, des perdrix et des ours...

de petits groupes humains, agissant en réseaux d'échanges multiples, vont domestiquer une grande variété d'individus, d'espèces (animales et végétales) et d'habitats, en échange large avec la nature libre. Très dépendante de la nature et de ses processus, la société doit mobiliser toutes ses ressources d'énergie et d'intelligence pour survivre. Chacun, même dans la différenciation des rôles dans la société (Dumezil), est « micro-macroacteur » des processus complexes de cette gestion du vivant dont dépendent l'activité et l'identité du groupe, et aussi de lui-même. Cette gestion de proximité du vivant a conduit à une domestication de la biodiversité finalement très partielle aux niveaux local et planétaire. Mais, dans de nombreux territoires, elle a été très forte et reste encore présente dans les paysages mais aussi dans les esprits et les cœurs, comme une référence partagée.

Un nouveau mode de gestion « universaliste » de la qualité du vivant apparaît il y a quelques 50 à 70 siècles, sur le terreau des sociétés néolithiques, en plusieurs lieux, notamment en Egypte, en Mésopotamie et en Chine. Il repose sur une capacité de connaître et d'agir grâce à un ensemble de langages « universalistes », juridique, scientifique, économique, écologique politique, philosophique, religieux... Ainsi est-il possible d'explicitier, de communiquer, d'organiser des choses « universellement » partageables. Les catégories juridiques, scientifiques, économiques se combinent et se renforcent mutuellement, forment un tout... Ce tout fonde une sorte de réciprocité mimétique rationalisée « ce qui vaut pour toi vaut pour moi parce que ça vaut universellement pour tous ». Ainsi, les acteurs de la société peuvent-ils s'affranchir du territoire local, connaître et agir ensemble « à distance » et en tirer parti. Associé à la sécurisation de droits fondamentaux (droits du citoyen romain, droits de l'homme...), ce mode universaliste sera au cœur de la constitution des empires (Rome...), des nations modernes, et de la société planétaire contemporaine...

Le mode universaliste de gestion du vivant qui se constitue ainsi va conduire à transformer profondément nombre d'êtres vivants, d'espèces végétales et animales et d'habitats. Le vivant, réalité complexe est pensé et pris en charge selon des catégories et des relations universalistes non complexes (appropriation individuelle et collective, relations actuelles, certaines et directes du droit, relations isolables, stables et causales de la science, catégories et relations marchandes et utilitaires de l'économie...). Un tel mode universaliste fonctionne comme une sorte de mode de « réduction légitime de la complexité », conduisant à sorte de contrat non dit d'occultation de la complexité.

La biodiversité dans un territoire est une *res nullius* (« qui n'appartient à personne »), inutile, gratuite, peu contrôlable, difficilement évaluable, qui va se dégrader fortement en moins d'une génération. Sa dégradation est loin d'être totalement expliquée. De multiples

causes sont en principe en jeu, mais le jeu effectif de ces causes au niveau des réalités du territoire est toujours difficile à connaître, et ne parvient jamais à réduire l'intrinsèquement complexe qui est en jeu. De multiples acteurs sont concernés. Mais bien peu sont prêts aujourd'hui à s'impliquer dans un processus d'amélioration de la gestion de la biodiversité. Au niveau local comme au niveau planétaire, une question clé est posée : a-t-on la volonté, le désir, la capacité de gérer la biodiversité ?

Après la gestion complexe mais locale du vivant néolithique, et rurale (qui a disparu dans les années 1950), après la gestion universaliste du vivant d'aujourd'hui, la gestion de la biodiversité aux niveaux local et planétaire ne met pas en cause que des abeilles, des perdrix et des ours... Elle met en cause notre mode partagé de connaissance et d'action, donc nos conceptions de la légitimité et de la pertinence de nos actions. C'est en considération de l'ampleur des enjeux écologiques, politiques et humains qu'un chemin d'exploration prudent doit être trouvé.

Pourtant, c'est en considérant que l'homme, et donc ses institutions publiques et privées, sont capables d'action complexe et non complexe, et en référence à de nombreuses interventions dans le champ de l'action publique et privée, que l'amélioration de la gestion de la biodiversité nous semble réaliste. Des stratégies patrimoniales peuvent être proposées. Elles ont été élaborées et testées en marge des divers courants d'amélioration de l'action publique dans le domaine de la gestion du vivant en particulier (RCB, démarche qualité, évaluation de politique publique, développement durable, gestion de crises...), et à partir de multiples interventions opérationnelles (comme celle de la crise de l'ours brun des Pyrénées, en 1988-95, apparemment anecdotique mais si éclairante).

Des axes d'action pour améliorer la gestion de la biodiversité peuvent éclairer cette question.

Quelques axes d'une stratégie patrimoniale

Notre perspective est ici stratégique. A la différence de l'approche scientifique qui l'appréhende en tant que phénomène à connaître, l'approche stratégique appréhende l'amélioration de la gestion effective de la biodiversité en tant que « problème » à identifier et à résoudre. Ici, le problème n'existe pas en soi, mais comme une tension entre un phénomène et un acteur. Beaucoup de phénomènes de qualité du vivant, de biodiversité ne sont pas vécus comme des problèmes. Et la façon de percevoir le même phénomène peut varier fortement d'un acteur à l'autre. Sans problème vécu par un acteur qui cherche à le résoudre, ce qui suit n'a pas de sens.

Des commanditaires qui vivent la complexité, prêts à l'accepter



© Georges Lopez/BIOS

Dans la mutation patrimoniale mondiale en cours, la gestion de la biodiversité n'est-elle pas l'occasion, pour la France et pour l'Europe, de donner à la notion de « patrimoine commun de l'humanité » un contenu conforme à leurs valeurs ?

Quand un commanditaire sollicite une intervention, c'est souvent le « problème apparent » qu'il expose (financement, conflit, problème de choix...). Ce n'est, en général, qu'après un certain cheminement qu'il accepte le caractère « intrinsèquement complexe et multi acteurs » du problème qu'il vit. Cette phase de maturation stratégique est souvent le fruit de désillusions successives : recherche vaine d'une solution standard maîtrisée, tentative déstabilisante de consultation, voire de concertation restreinte... Le moment décisif est celui où le commanditaire prend conscience du « problème effectif », de la complexité en jeu et de la nécessité d'une coaction complexe et conçue comme telle...

Du point de vue de l'action en univers complexe, plusieurs « types de problèmes » ou modes d'action stratégique peuvent être identifiés :

- ✓ l'action simple : l'acteur agit en « monoacteur », seul à concevoir et à mettre en œuvre son action propre, sans avoir à rendre compte du sort de la complexité à quiconque (par exemple, la gestion d'une réserve sur une île...);
- ✓ la coaction restreinte : l'acteur agit avec un autre (« biacteurs ») ou quelques autres acteurs (« oligoacteurs ») et négocie avec eux une « coaction limitée », sur la base du « contrat » ; cette réduction

négociée de la complexité peut s'opérer avec ou sans consultation ou concertation (par exemple, la gestion de réserves écologiques dans les forêts d'Etat) ;

- ✓ la coaction complexe : l'acteur est face à un problème « intrinsèquement complexe et multi acteurs » qui ne peut s'identifier et se résoudre que grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs concernés dans une démarche de gestion négociée de la qualité des espèces et des habitats qui posent problème et qui se joue dans de multiples champs de responsabilité proches ou lointains ; c'est le cas général de la gestion de la biodiversité, pour les ours en Béarn, les perdrix naturelles en Poitou-Charentes, les abeilles en Île-de-France...

Ordinairement, le mode d'action simple ou monoacteur est très largement majoritaire en France : à chaque personne physique ou morale, de droit public ou privé, sa « boîte de responsabilité ». Or, l'essentiel de l'amélioration de la gestion de la biodiversité passera par de la coaction complexe...

Dans le contexte français, du fait du statut induit de la complexité, les interventions en termes de gestion du vivant ont, le plus souvent, pour origine, une crise discrète, latente ou explicite qui impose à celui qui la

vit directement de passer à l'acte. Ces crises peuvent avoir plusieurs origines qui sont évidemment liées :

- ✓ une « crise des politiques » : initialement conçues en termes « monoacteur », elles s'appliquent en fait dans un contexte complexe et multi acteurs, d'où une série de paradoxes. Ainsi, la protection de la nature extraordinaire peut tendre à accroître la dégradation de la nature ordinaire, par désresponsabilisation et incompréhension des acteurs les plus immédiatement proches de la biodiversité. C'est le cas de plusieurs politiques publiques de gestion du vivant (eau, forêts, risques naturels, sécurité...);
- ✓ une « crise de la gestion effective de la qualité ». Ce sont des qualités qui se dégradent, mettant en cause la coaction de l'ensemble des acteurs de la société dont l'Etat (gestion des eaux, gestion des perdrix en Poitou-Charentes, agriculture et gestion du vivant, réhabilitation des conditions de vie en territoire contaminés, problème de l'ours...);
- ✓ une « crise du contrat sociopolitique » : la société ou quelques acteurs clés n'adhèrent pas à la conception et à la mise en œuvre de l'action publique, et/ou s'opposent à l'évolution de la gestion de la qualité ; c'est le problème de l'ordre public et de la confiance politique (crise de la dégradation des conditions de vie en territoires contaminés, dégradation de la qualité des eaux, crise de l'ours...).

En fait, la plupart des crises du vivant mettent en jeu ces trois dimensions et les révèlent. Et pour qu'une intervention soit possible, d'une façon ou d'une autre, il faut qu'un commanditaire se déclare, existant ou constitué intentionnellement, et assume en son nom le portage et la mise en œuvre d'une démarche stratégique adaptée.

Un processus d'intelligence stratégique

Un enjeu majeur, face à un problème complexe et multi acteurs de biodiversité, est la connaissance sinon suffisamment complète, du moins suffisamment ouverte à la diversité des approches pour atteindre cette complétude. C'est une condition nécessaire pour que l'ensemble des acteurs concernés acceptent d'agir ensemble dans le même sens face au même « même objet, problème, événement »...

Ainsi, face au problème de l'ours brun des Pyrénées, des données et des savoirs scientifiques permettent de positionner la population locale des ours en fonction d'autres populations d'ours dans le monde. Cette vision universaliste est absolument nécessaire. Mais son application *in situ* face au problème de l'ours dans les Pyrénées, dans la spécificité de la situation locale, là où sont les ours, avec les hommes qui sont là, et qui ont des relations tissées depuis très longtemps, appelle une approche appropriée. Il en est de même pour les approches juridique,

économique, institutionnelle... L'approche des acteurs locaux est tout autant nécessaire, ne serait-ce parce que ce sont eux qui sont proches de l'ours brun des Pyrénées ; du fait de leur histoire et de leur proximité, ils ont un autre accès à la complexité locale. Ce sont eux qui ont, en premier, à prendre en charge sa population et son habitat...

Plusieurs formes d'intelligence s'expriment, qui se ramènent souvent à deux formes principales : l'intelligence universaliste et l'intelligence intuitive ou pragmatique. Ces deux formes d'intelligence, surtout dans les situations tendues à fort enjeu, se déstabilisent mutuellement du fait même du statut à donner à la complexité, c'est-à-dire à la « réalité » qu'il faut prendre en compte. L'une, l'intelligence intuitive et pragmatique, va privilégier la complexité dans « ce qui fait un localement » et le sens proche, sans prétendre aller au-delà du local, l'autre, l'intelligence universaliste, va privilégier ce qu'il y a d'universellement signifiant, le comparable, ce qui a du sens universel dans la situation locale, au détriment de la complexité locale...

Les deux formes d'intelligence sont nécessaires, mais leur rencontre constructive n'a que très peu de chance de se produire dans des situations de grande complexité, quand les acteurs sont très nombreux, distants les uns des autres, avec de forts enjeux en présence. D'ailleurs, le risque de conflit d'intelligence et donc de communication entre les acteurs est souvent perçu comme si grand, que les acteurs eux-mêmes évitent ce difficile partage d'intelligence. Cependant, l'observation montre qu'une troisième forme d'intelligence existe et peut être mobilisée pour activer et faire se rencontrer ces deux formes d'intelligence.

C'est ce que l'on peut appeler « l'intelligence stratégique », focalisée sur le problème et sa résolution.

L'intelligence stratégique a donc pour finalité de mobiliser le potentiel d'intelligence de chacun des acteurs comme faisant partie prenante du « complexe multi acteurs » concerné par le problème. Cette intelligence des processus cognitifs repose sur des procédures permettant de sécuriser l'exercice des deux premières formes d'intelligence et leur conversation constructive tout au long du processus d'identification et de résolution du problème. Dans une situation complexe et multi acteurs, chaque acteur vit son propre problème, lequel est en interaction avec le problème de chacun des autres acteurs. Au cœur de la crise, chacun cherche de façon plus ou moins explicite à identifier et à résoudre le « problème des problèmes » qui, par sa « solution des solutions », permettra la solution de son propre problème. A la différence de la science, qui traite du phénomène et non du problème, et des savoirs locaux, trop locaux, l'intelligence stratégique se donne pour objectif d'identifier ce « problème des problèmes », et les conditions, voies et moyens de la « solution des solutions ». Elle conduit à faire émerger un « accord de réalité » accepté par tous et

un dessein commun pouvant être pris en charge par chacun des acteurs en jeu. Dans d'autres domaines, cette recherche de l'intelligence stratégique est à l'œuvre, comme en témoignent les démarches de gestion de la « qualité totale », de « qualité stratégique », et l'art diplomatique...

Une prise en charge proactive de la biodiversité en patrimoine commun local d'intérêt général

Les causes de la dégradation de la biodiversité sont diffuses, complexes, non immédiatement perceptibles. Ni le laisser faire ni la contrainte ne peuvent être les voies principales de la gestion de la biodiversité. Pour qui tient au florilège des espèces végétales et animales qui nous ont accompagnés, celles de l'Arche de Noé, des Contes de Perrault, des Fables de La Fontaine, mais aussi celles de la microfaune et la microflore, une autre option vaut d'être tentée, celle de la prise en charge active de la biodiversité par l'homme. Face à la pression de dégradation, seule une contre-pression de prise en charge active de la biodiversité peut permettre son maintien et peut être son amélioration (1). La biodiversité, parce qu'elle est dans la sphère proche de l'humanité, se trouve placée sous sa régulation...

Une question clé : Quels ressorts d'engagement humain mobiliser pour une telle prise en charge de telles réalités gratuites, circulantes, non appropriables mais transverses aux appropriations publiques et privées ? Dans la plupart des cultures du monde, dans les entreprises, dans les Etats, dans les familles, des réalités liées à la vie, à l'identité, à la responsabilité, à la sécurité du groupe sont prises en charge activement par l'homme. En cela, elles relèvent d'une prise en charge patrimoniale. Une prise en charge patrimoniale de la biodiversité, mobilisant des ressorts patrimoniaux selon des voies adaptées aux réalités complexes, évolutives et circulantes nous paraît réaliste.

Mais, le patrimoine n'existe pas en soi, mais par rapport à un titulaire. Le « patrimoine » ici évoqué est défini, de façon systémique et stratégique, comme « l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui, pour un titulaire, concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation à un univers évolutif » (1976). En tant qu'être vivant complexe, en interaction complexe dans un univers complexe, l'homme maintient, à chaque instant, son « unité », en gérant des « propriétés globales » qui émergent de sa « sphère patrimoniale ». Celle-ci est médiatrice entre lui et l'univers. Dans un rapport très intime avec lui-même, le patrimoine rétroagit sur l'identité du titulaire. Ainsi, dans l'univers, il y a donc des éléments matériels et immatériels qui ont une relation singulière avec nous : nous nous comportons vis-à-vis d'eux comme des « titulaires » tissant avec eux une relation double d'usage et de prise en charge. Cet usage et cette prise en charge engagent tout notre être, de façon « instinc-

tivo-rationnelle ». Le patrimoine est le lieu du sens, de la circulation et de « formation » (qui donne une « forme ») de l'énergie qui passe par le titulaire. La notion de patrimoine permet de mettre en lumière les processus de circulation, d'intégration et de qualification de l'énergie humaine en son sein, à travers cette relation double « d'usage et de prise en charge » du monde par l'homme.

La biodiversité, *res nullius*, ne peut être patrimonialisée que dans une relation patrimoniale et par un titulaire adapté. Chaque groupe humain durablement constitué prend en charge le monde selon une combinaison patrimoniale singulière, constituée de :

- ✓ titulaires individuels : un acteur « individu », dans une relation appropriative ;
- ✓ titulaires collectifs : un acteur « collectivité », dans une relation appropriative ;
- ✓ titulaires communs : une « communauté », formée de plusieurs coacteurs, formant un « quasi-acteur » dans le cadre d'une relation « trans-appropriative » centrée sur un objet/projet commun.

La notion de patrimoine commun évoque l'idée d'un « contrat de précaution » ou mieux d'un « contrat de prise en charge » dans une perspective de gratuité, de non-possessivité, de convivialité... Et c'est en Suisse, qu'un maire m'a énoncé trois règles du patrimoine commun :

- ✓ renforcer l'identité de l'autre pour passer de bons contrats avec lui ;
- ✓ se donner des structures d'engagement vulnérables au désengagement pour susciter l'engagement ;
- ✓ susciter le désir qui qualifie l'engagement, plutôt que la contrainte qui le déqualifie...

La prise en charge de la biodiversité, réalité gratuite, traversant les propriétés privées et publiques, relève d'un « patrimoine commun » à la fois local, au plus proche de réalités naturelles, et vertical, entre les différents niveaux d'organisation de l'humanité, du local au planétaire. La réponse en termes de patrimoine commun local d'intérêt général, différente du patrimoine commun autarcique d'un groupe local refermé sur son territoire, fait surgir une prise en charge de la biodiversité à la fois « locale » et verticale, par laquelle chaque homme devient coacteur de l'avenir de son territoire et de la planète.

Chaque pays d'Europe a sa complexité patrimoniale. Cependant, en France comme en Europe, une tendance longue s'est imposée, corrélativement avec la montée en puissance du mode universaliste de connaissance et d'action ; il s'agit du développement des patrimonialités appropriatives fondées sur des titulaires individuels et collectifs publics et privés. Aujourd'hui, la dégradation de la biodiversité conduit à constater que des réalités complexes, circulantes, évolutives, comme la biodiversité, ne peuvent durablement être prises en charge dans cette patrimonialité appropriative, publique ou privée. Sans déstabiliser celle-ci, le maintien actif de la biodiversité, impose

d'explorer les voies et moyens d'une patrimonialité « trans-appropriative » et sécurisée adaptée à notre temps.

Les conditions, les voies et les moyens d'une telle gestion en patrimoine commun local d'intérêt général, sont aujourd'hui un peu mieux reconnus. Sur plusieurs chantiers très différents, les progrès sont indéniables. Une des clés du succès est, sans conteste, la mise en place des conditions et moyens (instances, langages, procédures) de facilitation de la rencontre, de la communication, de la négociation, qui permettent à chacun un engagement patrimonial sécurisé et l'évaluation pour tous de l'évolution des résultantes « qualité ».

La mise en œuvre opérationnelle d'une gestion adaptative, complexe, transverse

Le propre du vivant est d'être évolutif. Sa gestion est donc assez éloignée de l'idéal technique, pour qui un problème réglé l'est si possible définitivement. Parce que le vivant est mouvement, transformation et évolution, il relève de gestion adaptative et stratégique. A chaque problème, la complexité de ce qui se joue appelle une réponse stratégique. Cette gestion adaptative, complexe et multi acteurs doit être conçue comme une gestion des résultantes ou des émergences complexes, par expression d'un dessein commun exprimé en termes « d'objectifs de qualité » et de règles négociées de prise en charge par des acteurs multiples. L'objectif procédural est de permettre la libre co-conception des projets publics et privés sans déstabilisation des propriétés publiques et privées, de façon à générer une réponse d'ensemble du complexe multi acteurs concerné dans chaque entité. Il s'agit d'un pilotage de processus complexe qui met à disposition des acteurs les moyens d'intelligence et de négociation de la prise en charge de la biodiversité. En permanence, au sein du complexe multi acteurs, il s'agit de développer un courant d'intelligence qualité, de responsabilité qualité et de facilitation qualité, ce qui suppose des instances (2) adaptées pour les mobiliser, les actualiser et les faire se rencontrer.

Des démarches stratégiques de changement sécurisées par des procédures stratégiques standard et des tiers acteurs spécialisés

Dans nos sociétés organisées, nous sommes titulaires de droits publics et privés. Si, pour protéger la biodiversité à long terme, vous mettez en cause à court terme ces droits publics et privés qui nous protègent, il est fort probable que la biodiversité va en pâtir. Certaines politiques d'environnement, notamment, ont été des signes d'agression. Je pense à certaines dispositions européennes assez générales et

prises à la hâte qui, en France, ont été perçues comme un signe d'agression. Il convient de sécuriser les titulaires de droits publics et privés existants, tout en leur proposant des « procédures stratégiques standard » à caractère contractuel, pour explorer et prendre en charge les réalités complexes et multi acteurs du vivant. C'est ainsi que, progressivement, il sera possible de faire entrer dans le champ du « contrat » l'exploration et la prise en charge de la biodiversité et de la gestion du vivant. En effet, pour mettre en œuvre l'intelligence stratégique, pour faire émerger une prise en charge en patrimoine commun local d'intérêt général dans le cadre d'une gestion adaptative, il faut de la confiance, et du désir d'agir ensemble.

Pour mettre en œuvre ces procédures, et compte tenu des difficultés observables pour que des acteurs publics et privés pourtant concernés par la même biodiversité se rencontrent, discutent et s'accordent sur une démarche de prise en charge. L'intervention de tiers acteurs spécialisés, dont l'exigence professionnelle s'organise autour de la sécurité et du caractère constructif du processus est aujourd'hui hautement souhaitable (3).

C'est l'urgence des phénomènes qui doit inciter à innover dans les stratégies de changement. Les naturalistes savent observer des processus accélérés de changement, ainsi en est-il de la chenille qui devient papillon, du ver blanc qui devient hanneton... Une compréhension intime de tels processus peut nous donner des idées... Tel est l'objectif des procédures « micro-macrosystémiques » d'audit patrimonial, et parfois le résultat est saisissant...

La disposition d'une instrumentation géostratégique adaptée pour guider le changement

Pour mémoire, des instruments nouveaux sont nécessaires pour la visualisation et la simulation des situations de gestion de la biodiversité, afin d'éclairer la communication entre acteurs, et la négociation et l'évaluation des choix. Ils peuvent concourir à faciliter très fortement la mise en place de cette gestion dans la société contemporaine (Sig, Internet, intégration des processus de l'esprit, simulation dynamique multi polaire...), notamment en utilisant mieux les capacités cognitives de chacun.

Conclusion

La dégradation de la biodiversité est très préoccupante, en elle-même et pour la possible déstabilisation de notre société qu'elle peut générer. C'est peut-être une crise à venir où seront mis en cause nos critères de légitimité, de pertinence et finalement l'ordre public qui s'est construit depuis vingt siècles.

Toutefois, le pire n'est pas certain. Dans notre contexte latin, mais aussi sud américain, africain, slave, mondial, l'approche universaliste de la patrimonialité s'avère incomplet. Relever le défi de la prise en charge active de la biodiversité comme méthode de son maintien, en en faisant un patrimoine commun local d'intérêt général est à notre portée.

Pour la France, le passage d'une patrimonialité à deux pieds/pôles (individuel plus collectif) à une patrimonialité à trois pieds/pôles (individuel, collectif, commun local d'intérêt général) s'annonce comme une mutation considérable (4). Dans la mutation patrimoniale mondiale en cours, la gestion de la biodiversité n'est-elle pas l'occasion, pour la France et pour l'Europe, de donner à la notion de « patrimoine commun de l'humanité » un contenu conforme à leurs valeurs ? Ce sera non seulement une promesse d'avenir pour les générations futures, mais dès à présent un chemin vers une certaine plénitude patrimoniale, qui confortera une approche humaniste de l'écologie et fondera le développement durable sur des bases plus solides.

Notes

(1) D'abord une intuition, la régulation du milieu interne (homéostasie positive) des êtres vivants supérieurs donne lieu à une prise en charge active, qui leur permet de s'adapter à des milieux externes changeants.

(2) Des institutions patrimoniales, assurant ce service commun d'intelligence, de facilitation, et de responsabilité existent (Institution patrimoniale du Haut Béarn, Forum des marais atlantiques, Programme Core en Biélorussie...) et se développent en France et au niveau international.

(3) Ces tiers acteurs, ou praticiens patrimoniaux, doivent concilier une formation suffisante en gestion du vivant, en sciences techniques, économiques, juridiques et politiques et une expérience des stratégies de changement. Ces nouveaux professionnels seront au niveau national et international d'une aide réelle aux entreprises, aux institutions et aux territoires.

(4) En 1976, la loi sur la Protection de la nature déclare celle-ci « patrimoine » sans nommer le titulaire, tandis que, en 1992, la loi sur l'Eau déclare celle-ci « patrimoine commun de la Nation ». Les notions de bien public, de gestion locale des biens publics, de bien d'humanité sont assez proches, quoique différentes, de cette notion de patrimoine commun local d'intérêt général (une espèce animale est-elle un « bien » ? de quel « public » fait-elle partie ?).

